

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00076

Numéro SIREN : 809 948 870

Nom ou dénomination : 2 C O IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002130

**SAS 2 CO IMMO**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 580 000 €  
CHANTEMERLE LE SERRE D'AIGLE - PLACE DU TELEPHERIQUE  
05330 ST CHAFFREY  
RCS GAP 809 948 870

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE**

L'an deux mille vingt et un et le trente juin,

SCV DOMAINE SKIABLE, représentée par Monsieur Patrick ARNAUD, agissant en qualité de Président de la Société 2 CO IMMO sus-désignée (ci-après la « Société ») a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par courrier électronique, adressée à chaque associé et portant sur les points suivants :

[...]

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de (207 798, 78) euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution a été ADOPTEE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de (207 798, 78) euros, décide de l'affecter au report à nouveau le portant ainsi à la somme de (603 639) euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution a été ADOPTEE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

[...]

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée du terme du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet B2A, situé 1 place d'Avril à Grenoble (38 000), décide de le renouveler pour la durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle amenée en 2027 à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée du terme du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric Levoir, situé 1 place d'Avril à Grenoble (38 000), décide de ne pas le renouveler ni de le remplacer conformément à la loi et aux statuts.

Cette résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux PETITES AFFICHES, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455) à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Gap et, en conséquence, de déposer toutes déclarations, pièces et justifications quelconques, en retirer tous récépissés, régler tous frais et droits à ce sujet, en retirer quittance.

Cette résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la Société.

**En conséquence, la résolution a été adoptée.**

[...]

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a 'e' and a small dot.

---

**Extrait certifié conforme**  
Le Président